



**Des conditions de travail décentes
dans la filière pêche artisanale
Un élément essentiel pour l'après crise Covid-19**

Gaoussou Gueye
Président CAOPA

Webinar Comhafat

La nécessaire protection des marins pêcheurs durant la pandémie de Covid-19

13 Août 2020

La pêche artisanale africaine mobilisée dès le début de la pandémie

- ❖ La pêche artisanale doit pouvoir continuer ses activités
- ❖ Mesures contre Covid19 (hygiène, déplacements arrêtés) sont des défis



Interpellation de l'UA et des gouvernements africains



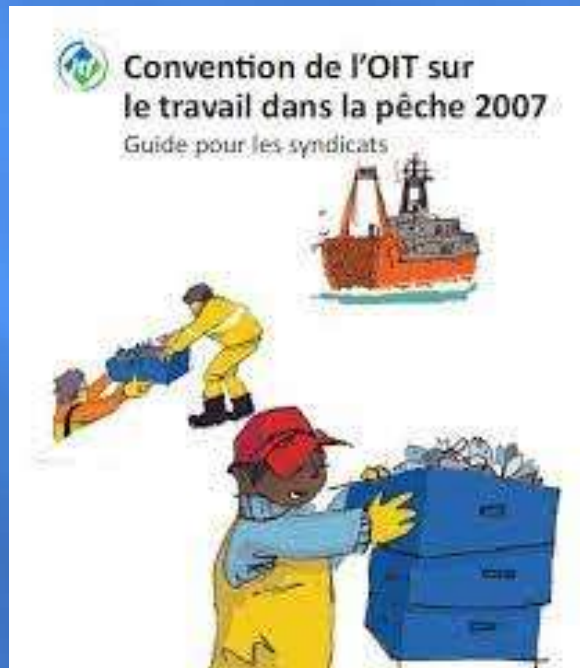
Sensibilisation sur les sites de débarquement, transformation



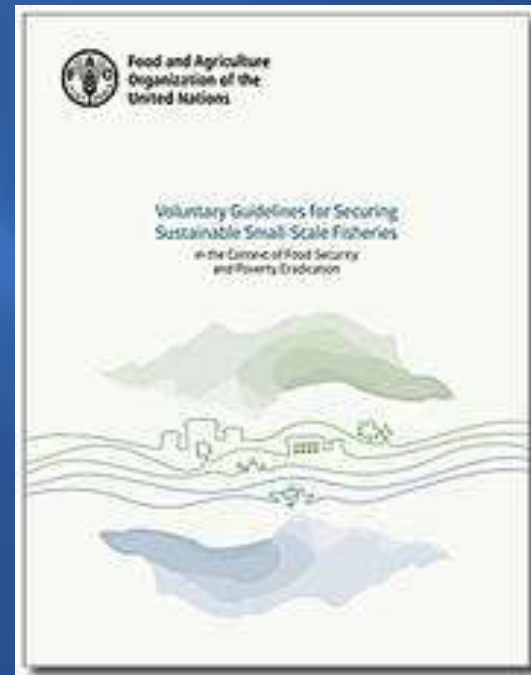
La crise du Covid-19 est l'occasion de répondre aux défis de longue date dans la pêche artisanale et d'améliorer les conditions de travail des hommes et des femmes de la filière.

Instruments internationaux pour améliorer les conditions de travail dans la pêche artisanale

Convention OIT sur le travail dans la pêche, 2007



Les Directives Volontaires de la FAO pour une Pêche artisanale durable, 2014



C188 OIT sur le travail dans la pêche

- ❖ Couvre la pêche artisanale, maritime et continentale
- ❖ Inclut aspects importants pour la pêche artisanale comme: *recrutement, liste d'équipage, soins médicaux à bord, santé et sécurité au travail, protection sociale*
- ❖ Prévoit une mise en œuvre progressive
- ❖ 4 Pays COMHAFAT ont ratifié: Congo, Angola, Namibie, Sénégal

BP 1144 Mbour/Sénégal/Website:
caopa-africa.org Email:
caopa.peche@gmail.com

Directives FAO pour une pêche artisanale durable

Toute la chaîne de valeur de la pêche artisanale n'est pas couverte par la Convention 188 de l'OIT, en particulier les femmes du secteur.

Mais cet aspect est pris en compte dans les Directives pour une pêche artisanale durable, dans les chapitres sur:

- ❖ Développement social, emploi et travail décent
- ❖ Chaînes de valeur, activités après capture et commerce

Recommandations

- ❖ Nous recommandons aux pays membres de la COMHAFAT de **ratifier la Convention 188 de l'OIT** sur le travail dans la pêche, et de chercher les voies et moyens pour l'appliquer afin d'améliorer les conditions de travail des pêcheurs artisans
- ❖ Nous recommandons aux pays membres de la COMHAFAT de mettre en œuvre les Directives volontaires de la FAO visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale par des **plans nationaux d'action nationaux élaborés de manière transparente, participative et sensible aux enjeux de genre**

Je vous remercie



BP 1144 Mbour/Sénégal/Website:
caopa-africa.org Email:
caopa.peche@gmail.com